



Yabancı Diller
Yüksekokulu



Liberté
Créativité
Diversité



International
House
Rouen



RÈGLEMENT CONCOURS : VIDÉOCLUB 2026

Deuxième édition

Concours vidéo courte entre classe préparatoire FLE des universités publiques à Istanbul

Article 1 – Organisation

Dans le cadre de la promotion de l'enseignement du/en français et de la francophonie, est organisé un concours vidéo intitulé VIDÉOCLUB « Voyage Culinaire » avec pour thème : les liens historiques et culturels entre la gastronomie turque et française. Le slogan associé est la suivante : « À la croisée des goûts et des cultures ! »

L'objectif est de retracer le voyage de deux aliments suivants : le croissant ou le yaourt, qui sont devenus des symboles partagés entre les deux cultures.

Les participant-e-s doivent soit raconter l'histoire du croissant, né après le siège de Vienne ; soit expliquer comment le yaourt – mot d'origine turque devenu international – s'est diffusé et est aujourd'hui présent dans la cuisine française.

Article 2 – Organisateurs

Les organisateurs sont l'Institut Français de Turquie avec l'Université de Marmara, l'association de professeurs de français Istanbul (APFI) et l'institution French in Normandy.



Yabancı Diller
Yüksekokulu



Liberté
Créativité
Diversité



International
House
Rouen



Article 3 – Publics

Ce concours s'adresse aux étudiant·e·s en classe préparatoire de FLE dans les écoles de langues étrangères des universités publiques à Istanbul. Les candidatures des étudiant·e·s de premier ou d'autres cycles des facultés ne seront pas prise en compte.

La candidature peut être faite **individuellement** ou **en groupe de deux personnes**. Les étudiant·e·s peuvent appartenir à des classes différentes, mais doivent être inscrit·e·s dans la même université.

La candidature des groupes composés de plus de deux personnes ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Production

Les participant·e·s sont invité·e·s à réaliser une vidéo en français sous-titré en turc, présentant le voyage de l'un deux aliments suivants : le croissant ou le yaourt. Il est obligatoire **qu'un seul aliment** soit présenté dans la vidéo soumise.

La durée de la vidéo doit être comprise entre 120 et 180 secondes. La durée ne doit pas être inférieure à 2 minutes ni supérieure à 3 minutes.

La vidéo doit comporter un titre en français.

L'utilisation de la musique dans la vidéo est libre. Seules les œuvres protégées par des droits d'auteur (musique et/ou chansons) peuvent être utilisées et les participant·e·s doivent absolument déclarer les droits d'auteur.

Pour les candidatures individuelles : Le tournage de la vidéo peut être réalisé par une autre personne. Cependant, la candidature doit être soumise par l'étudiant·e qui raconte et/ou explique le voyage culinaire du croissant ou du yaourt.

Pour les candidatures en groupe : Le tournage de la vidéo peut être réalisé par l'un·e des deux étudiant·e·s. Dans la candidature qui est soumise par un groupe composé de deux étudiant·e·s, il n'y a pas d'obligation pour les deux d'apparaître à l'image : les deux peuvent être devant la caméra, ou l'un·e peut filmer pendant que l'autre raconte et/ou explique le voyage culinaire du croissant ou du yaourt.

Les étudiant·e·s doivent réaliser une vidéo expliquant le voyage de l'un des aliments suivants — le croissant ou le yaourt — et montrer ainsi les échanges culturels entre les deux pays.

Les vidéos doivent être soumises dans l'un des formats suivants : MP4, MPEG2 ou MOV, avec une résolution minimale de **1920x1080p** et un débit de **3000 Mbits/s**.

Les participant·e·s acceptent, déclarent et s'engagent à ce que les vidéos soumises au concours soient entièrement leur propre réalisation, tournées par leurs soins et avec toutes les autorisations nécessaires. Tout manquement à ces règles sera considéré comme une violation.

Les vidéos ne doivent contenir ni consommation d'alcool ou de tabac, ni scènes à caractère sexuel explicite. Les organisateur·rice·s du concours se réservent le droit d'exclure toute vidéo à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminatoire ou contraire aux lois en vigueur.



Yabancı Diller
Yüksekokulu



Liberté
Créativité
Diversité



International
House
Rouen



Article 5 – Inscription

Les participant·e·s peuvent soumettre plusieurs vidéos. Dans ce cas, un dossier et un formulaire de candidature distincts, comprenant chacun un lien de téléchargement unique pour chaque film inscrit, doivent être préparés et soumis. (1 questionnaire d’inscription pour 1 vidéo).

En participant au concours, les candidat·e·s acceptent pleinement les conditions de ce règlement.

Une inscription au préalable est requise via le formulaire d’inscription rempli via « [Google Form](#) ».

Article 6 – Transmission vidéo

Les vidéos seront soumises via un lien de visionnage, chaque groupe ou participant·e devra fournir un (seul) lien de téléchargement de son œuvre via « [Wetransfer](#) ».

Article 7 – Droit à l’image

Les participant·e·s acceptent que les personnes visibles dans les vidéos soumises au concours aient donné leur consentement pour être filmées et que ces vidéos puissent être diffusées dans des médias audiovisuels, imprimés ou en ligne. Toute responsabilité à cet égard incombe aux participant·e·s.

Chaque participant·e déclare être l’auteur·e du film soumis et garantit avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion. Les participant·e·s doivent posséder les droits liés à l’image et disposer des autorisations des personnes identifiables dans le film.

Les participant·e·s acceptent que la vidéo soit publiée sur les sites web et compte Instagram des partenaires (Université de Marmara, Institut Français de Turquie, APFI et French In Normandy).

Article 8 – Droit d’auteur

Les participant·e·s détiennent les pleins droits de son film.

Les participant·e·s autorisent l’Université de Marmara et les partenaires (Institut Français de Turquie, APFI et French In Normandy) à conserver une copie du film dans ses archives et à le diffuser lors de la cérémonie de remise des prix, ainsi que dans le cadre de la promotion du concours.

Article 9 – Date limite de soumission des productions

Les participant·e·s doivent envoyer leurs vidéos, ainsi que le matériel et les documents requis, à l’adresse concours.video.courte@gmail.com au plus tard le **lundi 27 avril 2026**.

En cas de besoin, contactez : concours.video.courte@gmail.com



Yabancı Diller
Yüksekokulu



Liberté
Créativité
Diversité



International
House
Rouen



Article 10 – Sélection

La présélection jusqu'à 10 vidéos sera assurée par le comité d'organisation. Après la présélection, le jury sera composé de : Safak Önsal Kuyumcu (French In Normandy), Meril Naktan (Association des professeurs de français Istanbul), Zumra Kizilturk (Institut français Turquie).

Les critères de la présélection sont :

1. Usage de la langue française
2. Prononciation et fluidité
3. Traitement personnel du thème
4. Narration et organisation
5. Qualité technique et visuelle de la vidéo

Toute vidéo qui ne respecte pas le règlement ne sera pas prise en considération.

Article 11 – Résultats

Les lauréat·e·s présélectionné·e·s seront annoncé·e·s **le 11 mai 2026** sur [le site de l'École des Langues Étrangères de l'Université de Marmara](#), [le site d'APFI](#), [site de l'Institut Français Istanbul](#) et [French In Normandy](#), de même sur leur profil d'Instagram ([marmara_yadyo](#), [APFI](#), [Institut français Turquie](#) et [French In Normandy](#)).

Article 12 – Prix

La remise des prix aura lieu à l'Institut Français Istanbul, **le mercredi 20 mai 2026 de 10h00 à 12h00**.

La salle de la remise des prix seront indiquées ultérieurement sur [le site de l'École des Langues Étrangères de l'Université de Marmara](#), [le site d'APFI](#), [site de l'Institut Français Istanbul](#) et [French In Normandy](#), de même sur leur profil d'Instagram ([marmara_yadyo](#), [APFI](#), [Institut français Turquie](#) et [French In Normandy](#)).

Les vidéos des finalistes seront projetées le jour de la cérémonie de la remise des prix à l'Institut Français Istanbul.

Les candidat·e·s seront évalué·e·s selon cinq critères (cités dans l'article 10) et les trois meilleurs scores globaux seront désignés lauréats.

Le prix sera envoyé par voie postale et/ou remise en main propre.

Les prix sont :

- 1^{er} prix : Deux séjours linguistiques de 5 jours à Rouen dans le cadre de l'institution French in Normandy.
- 2nd prix Deux appareils photos (polaroid) + 4 pellicules photos
- 3^{ème} prix : Deux petits déjeuners dans un bistrot à Istanbul

Remarque : Si la participation se fait **en groupe**, chaque prix sera attribué à **chacun des deux participants** du groupe.

Si la participation se fait **individuellement**, chaque gagnant recevra **son propre prix**.